

Consulat de Commerce
DE LA
Confédération Suisse
À MARSEILLE

Monsieur le Président!

J'ai parfaitement reçu les trois exemplaires allemands et trois exemplaires français, des nouvelles instructions, soit: règlement pour les Consuls Suisses; depuis le premier de ce mois je m'y conforme strictement. Je ne vous ai pas adressé de rapport sur le consulat de cette résidence, comme tout fonctionne avec une régularité parfaite.

Je prends la liberté aujourd'hui de fixer votre attention sur l'émigration toujours plus importante de nos compatriotes, principalement Valaisans pour l'Algérie. Depuis le commencement de cette année il a passé par ici: 132 hommes, 90 femmes et 222 enfants, la plupart dépourvus de tous moyens d'existence; comme j'ai eu déjà l'honneur de le soumettre à plusieurs Gouvernements cantonaux et à quelques particuliers, je regarde l'Algérie envisagée de toute manière pas du tout comme la terre promise et son climat comme mal-sain. Il se présente cependant depuis quelque temps des circonstances atténuantes, qui sont encourageantes pour les colons véritables laboureurs et chargés d'une grande famille.

Vous savez qu'aujourd'hui l'Afrique est assimilée à la France et a par ce raison trouvé un débouché certain pour ses produits; en 1848 & 1849 le Gouvernement français a fait construire plusieurs villages et y a placé pour colons, des artisans pauvres de Paris qui ont mal fini; de sorte ces villages sont aujourd'hui abandonnés.

Si l'émigration doit continuer il conviendrait de s'entendre officiellement avec le Gouvernement français pour des concessions de terrains et de bâtisses. Je crois qu'il serait dans l'intérêt du Gouvernement français même de faciliter les colons

t. s. v. p.

Dodis



intelligents & laborieuses. Le Gouvernement français a les moyens à la main pour leur procurer le passage tant par terre, tant par mer gratuit. Quand ces concessions seront obtenues, il est essentiel que les colons soient guidés par quelqu'un des leurs, supérieur aux autres, sans cela ils sont dupés et volés de toutes les manières et pour condition principale, ils ne doivent pas s'expatrier sans posséder au moins frs 500 à 600 par famille. Si ces conditions ne sont pas remplies, le colon s'expose à toute sorte de revers.

Je croyais devoir vous faire, Monsieur le Président, cette communication dans l'intérêt de nos compatriotes et vous prie d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée

Le Consul de Commerce de la Confédération Suisse

Theophile Brunner

Marseille le 20 Mai 1851.

A Monsieur le Président
du Conseil fédéral Suisse.
Berne.



53
—
73

2

24

Tit. Monsieur



Monsieur le Président
du Conseil fédéral Suisse
Berne. Suisse

Consulat Suisse à Marseille.



44
—
62

Emigratione per L. Algieri.

2870.
Emmigratione n. 8. August 1851
Marsilio, Cantale, 20. 1. 1851